

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la dix-septième session
(12-16 mai 2014)**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa dix-septième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international. En outre, elle a abordé deux thèmes prioritaires : « La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 » et « Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable ». Elle a aussi tenu un débat sur l'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation.

Deux tables rondes ministérielles ont été organisées pendant la session, auxquelles plus d'une vingtaine d'États Membres étaient représentés au niveau ministériel. Parmi les participants figuraient aussi des dirigeants ou des représentants d'organisations du système des Nations Unies et des représentants de la société civile, d'entreprises et des milieux techniques et universitaires.

À la table ronde ministérielle consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, les participants ont affirmé que leur pays s'était engagé à les appliquer et souligné l'importance de l'examen d'ensemble de ces textes qui serait mené par l'Assemblée générale. Le rôle de l'informatique et des communications était considéré comme crucial pour le développement économique et social de tous et les participants ont fait observer que d'importantes mesures avaient été prises pour la promotion de la société de l'information dans leur pays. Ainsi, on avait beaucoup investi dans l'infrastructure informatique et le déploiement de nouvelles applications qui favorisaient la croissance économique et le développement.

La Commission a été informée des stratégies nationales, de la réglementation et des services qui avaient été mis en place pour favoriser la connectivité, créer un environnement porteur et faire en sorte que l'informatique et les communications contribuent aux objectifs économiques et sociaux. Des exemples de progrès dans la banque électronique ou l'offre de services publics en ligne ont été cités, ainsi que des initiatives visant à promouvoir le libre accès aux données et les services en ligne dans des secteurs comme la santé ou l'éducation. La coordination entre les parties prenantes, la réglementation et la coopération régionale ont également été cités comme facteurs contribuant à la promotion d'un environnement propice à l'informatique. Les participants ont par ailleurs mis l'accent sur l'importance que l'éducation et le renforcement des capacités revêtaient pour le développement de sociétés de l'information dans leur pays.

Les participants ont évoqué des domaines dans lesquels leur pays avait réussi à combler en partie le fossé numérique. Un des aspects importants des sociétés de l'information était le fait qu'elles ne devaient exclure personne, et l'éthique était un sujet qui méritait d'être examiné en profondeur. Nombreux sont ceux qui ont mis l'accent sur l'importance de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information qui serait mené par l'Assemblée générale et qui devait apprécier les progrès dans leur globalité, notamment les points forts et les points faibles, et qui ont appelé l'attention sur les synergies entre cet examen d'ensemble en 2015 et le programme de développement pour l'après-2015.

Les participants à la table ronde ministérielle consacrée à la science, à la technologie et à l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 ont fait observer que la science, la technologie et l'innovation jouaient un rôle capital dans la recherche d'une solution aux problèmes mondiaux et la transformation des économies nationales. Ils ont demandé que la création de systèmes nationaux d'innovation et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, la technologie et l'innovation grâce à des partenariats mondiaux soient des éléments clefs du cadre de développement pour l'après-2015. Ils ont estimé que les plans nationaux de développement devaient porter sur des priorités sectorielles précises et s'appuyer sur des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation correspondant à ces priorités.

Les participants ont fait part de leur réussite, qu'il s'agisse de petits projets d'innovation locaux ou de vastes mécanismes qui avaient permis d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour régler des problèmes de développement. L'accent a été mis sur le fait qu'il fallait absolument améliorer la qualité de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et de la formation professionnelle, encourager les jeunes à s'y intéresser et accroître la proportion de femmes participant à ces programmes pour favoriser le développement économique à long terme et l'innovation locale. Les participants ont également souligné qu'il importait de faire figurer la science, la technologie et l'innovation en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable car elles étaient à la fois un moyen et une fin en soi.

Au titre du thème prioritaire intitulé « La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 », les participants ont examiné la contribution que pourrait apporter la science, la technologie et l'innovation, qui constituaient un moyen clé de mettre en œuvre le nouveau cadre de développement durable qui succéderait aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui copréside le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable a rendu compte à la Commission des débats en cours.

Les participants se sont accordés à considérer que l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation était essentiel pour les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, parfois avant l'échéance fixée, a été particulièrement mis en avant. En effet, les trois avaient eu une grande importance pour la réduction de la pauvreté et pour le progrès, permettant souvent de brûler des étapes dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation, de l'agriculture et de la production alimentaire, de l'énergie et de l'environnement.

Ces faits confirmaient qu'il fallait faire une place encore plus grande à la science, à la technologie et à l'innovation dans le programme de développement pour l'après-2015 et que la science, la technologie et l'innovation devaient figurer explicitement dans le nouveau cadre de développement durable. L'une des cibles à atteindre pourrait notamment être la suivante : montant total des investissements (publics et privés) dans la science, la technologie et l'innovation et dans l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en pourcentage du produit intérieur brut des pays.

Pendant le débat, des experts ont communiqué leurs vues sur les prochaines tendances mondiales qui auraient une incidence capitale sur le programme de développement de l'après-2015, à savoir notamment, l'urbanisation, l'élargissement de la classe moyenne dans les pays en développement et les effets des technologies de rupture sur les sociétés.

Lors de l'examen du thème prioritaire intitulé « Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable », la Commission a passé en revue les nouvelles tendances et les principales questions relatives à ces technologies dans les pays en développement, notamment le rôle décisif du développement numérique dans le développement durable, le coût, les modèles de financement et l'exploitation du pouvoir qu'ont les jeunes dans le monde de stimuler les changements en profondeur.

La Commission a noté que le développement de l'informatique et des communications dans les pays en développement permettait de combler le fossé numérique et de favoriser l'innovation sans exclusive mais qu'il trahissait aussi la difficulté pour ces pays de trouver de nouvelles voies pour rattraper le retard technologique et créer de nouvelles industries à même de contribuer à la croissance économique mondiale. Pour remédier à cette situation, il fallait notamment inciter les ministères chargés de l'informatique et des communications à offrir, en collaboration avec les plus hautes institutions chargées de l'éducation, des programmes de formation pour jeunes diplômés dans les domaines de la science et de l'ingénierie.

Les participants ont souligné que la question du coût restait un point clé, le prix de la connexion à Internet en pourcentage du revenu par habitant variant considérablement entre pays développés et pays en développement. Dans les pays les moins avancés, plus de 90 % des habitants n'avaient pas de connexion à Internet. La création de marchés ouverts, concurrentiels et innovateurs et la réforme de la réglementation et des politiques pourrait permettre à beaucoup plus d'utilisateurs d'avoir accès à Internet.

Les participants ont encouragé la Commission à promouvoir le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que celui de l'ingénierie et de l'informatique et des communications dans le programme de développement de l'après-2015 en faisant un tour d'horizon de l'avenir et en privilégiant la planification stratégique, et en analysant avec clairvoyance les grandes tendances dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'eau et d'autres ressources naturelles, de l'urbanisation et de la fabrication avancée et les besoins correspondants en matière d'enseignement et de formation. Ils lui ont aussi demandé d'appeler l'attention sur les nouvelles technologies de rupture qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

Le Chef du Service de la coordination des politiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fait un exposé sur les réformes du Conseil économique et social, expliquant les nouvelles fonctions, les méthodes de travail, les cycles de programme et sa collaboration avec la Commission. Un dialogue a suivi sur la manière dont la Commission pourrait orienter ses débats de façon à ce que la science, la technologie et l'innovation et l'informatique et les communications soient mis au service du développement dans le programme de développement de l'après-2015 en permettant aux pays de communiquer en continu avec la Commission et le Conseil et vice versa.

Lors de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, les participants ont pris note des tendances et des problèmes actuels et formulé des observations générales relatives à plusieurs domaines d'activité importants. Ils ont fait observer que l'évolution rapide du paysage informatique avait des incidences, positives comme négatives, sur l'informatique au service du développement. Un participant a dit que la société de l'information se trouvant au carrefour de la technologie et du développement humain, les solutions informatiques ne pouvaient pas avoir un caractère exclusivement technique. L'élaboration de cadres législatifs et réglementaires favorables, le règlement des problèmes juridictionnels liés à la nature transfrontières d'Internet et la protection des droits de l'homme en ligne, y compris le droit au respect de la vie privée, ont été évoqués au nombre des éléments essentiels pour la société de l'information.

La Commission a été informée des travaux récents du Forum sur la gouvernance d'Internet, notamment des préparatifs de sa neuvième réunion annuelle, qui se tiendra à Istanbul en septembre 2014, des progrès faits dans l'application des recommandations du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum et de l'élargissement de ses initiatives régionales et nationales. Des vues ont également été exprimées sur la gouvernance d'Internet, surtout sur ses caractéristiques et ses priorités, sur les rôles des diverses parties prenantes et sur la nécessité de renforcer la coopération, comme le préconisait l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

À l'approche du dixième anniversaire de l'application des engagements pris au Sommet mondial sur la société de l'information, le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et cofacilitateur des consultations intergouvernementales à participation non limitée sur les modalités de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial que l'Assemblée générale doit mener en 2015 a rendu compte des progrès accomplis dans ce domaine. Les membres de la Commission ont également été informés d'autres réunions consacrées à l'examen décennal, comme la réunion intitulée « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable » organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris en février 2013, et la réunion de haut niveau consacrée à l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information que l'Union internationale des télécommunications accueillerait en juin 2014. Les représentants de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont communiqué leurs priorités et décrit les activités qu'elles menaient, notant qu'il y avait de grandes disparités à l'intérieur de leur région.

La Commission a remercié le Gouvernement brésilien d'avoir accueilli la réunion NETmundial à Sao Paulo les 23 et 24 avril 2014 et l'a félicité des efforts qu'il avait faits pour l'organiser et la tenir.

Plusieurs participants ont de nouveau rappelé que l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information devait être complet et tenir compte des points forts et des points faibles. Certains ont évoqué des questions pertinentes pour l'examen, comme la nécessité de combler le fossé numérique, de renforcer les capacités et de dispenser un enseignement dans le domaine du numérique, les mécanismes financiers, la gouvernance d'Internet et la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial. Les participants ont

aussi abordé la question du mandat de la Commission, dans le contexte de l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. Il a été dit que 3 milliards de personnes dans le monde n'avaient toujours pas accès à Internet et qu'il fallait que la Commission leur accorde la priorité dans ses travaux.

Le Président du groupe de travail chargé par la Commission d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information concernant le renforcement de la coopération conformément à l'Agenda de Tunis et de faire des recommandations sur la manière de le mettre en œuvre intégralement (dit Groupe de travail sur le renforcement de la coopération) a rendu compte des quatre réunions que le Groupe avait tenues de mai 2013 à mai 2014. Après de longues délibérations, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de faire en sorte que le secrétariat de la Commission continue de mener l'action engagée par le Groupe pour recueillir l'information nécessaire, examiner les questions relatives aux politiques publiques internationales concernant Internet et déterminer ce qui restait à faire. Il a été décidé que le secrétariat formulerait des constatations qui seraient examinées à la prochaine réunion du groupe intersessions et prises en compte lors de l'examen décennal que la Commission mènerait à sa dix-huitième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

Au titre de la question consacrée à l'examen des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, les participants ont accueilli avec satisfaction l'examen des politiques d'Oman qui leur a été présenté. Ils ont félicité la CNUCED pour l'utilité de son programme d'examen pour les pays en développement. Un échange de vues a eu lieu au sujet de plusieurs questions soulevées durant l'examen entrepris par Oman, notamment sur la difficulté de transformer une économie reposant sur les ressources en économie reposant sur l'innovation et sur la question de l'instauration d'une culture de l'innovation. Répondant à une invitation que la Commission avait adressée à sa seizième session, cinq pays qui avaient procédé à des examens de leurs politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ces dernières années ont rendu compte des progrès accomplis, des enseignements tirés et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen. Lors du débat qui a suivi, il a été fait observer que les examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation avaient eu des effets très concluants dans les pays concernés. La représentante de la CNUCED a présenté brièvement les travaux de l'organisation sur l'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives et sur l'innovation pour un développement durable sans exclusive. Elle a mis l'accent sur les efforts faits pour promouvoir les échanges entre la CNUCED et la Commission sur la question de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement.

La Commission a choisi « Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015 » et « Développement numérique » comme thèmes prioritaires de sa dix-huitième session. Elle s'intéressera aux aspects concrets de ces thèmes en coopération avec des experts à la prochaine réunion du groupe intersessions.

Au chapitre I du présent rapport, la Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter deux projets de résolution, l'un sur l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et l'autre sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, ainsi qu'un projet de décision dans laquelle il prendrait note de son rapport sur les travaux de sa dix-septième session et approuverait l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-huitième session^a.

^a On trouvera un complément d'information sur la session de la Commission à l'adresse suivante : www.unctad.org/cstd.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	11
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption	11
I. Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information	11
II. Science, technologie et innovation au service du développement	21
B. Projet de décision présenté pour adoption par le Conseil	26
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-huitième session	26
C. Questions portées à l'attention du Conseil	27
Décision 17/101	27
Documents dont la Commission de la science et de la technique au service du développement était saisie à sa dix-septième session	27
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	28
III. La science et la technique au service du développement	31
a) La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.	31
b) Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable	31
IV. Présentation des rapports sur l'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation.	35
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission	36
VI. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission	37
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session	38
VIII. Organisation de la session	39
A. Ouverture de la session.	39
B. Participation	39

C.	Élection du Bureau	39
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	40
E.	Documentation	40
Annexe		
	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-septième session	41

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur le suivi du Sommet mondial et l'examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement et le mandat confié à la Commission en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2013/9 du 22 juillet 2013 sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 68/198 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2013 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international²,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et de la communication pour un développement économique et social équitable »³,

Sachant gré au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu des rapports susmentionnés,

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. II.

¹ Voir [A/C.2/59/3](#) et [A/60/687](#).

² [A/69/65-E/2014/12](#).

³ [E/CN.16/2014/3](#).

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

2. *Prend note* des rapports de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs résumés analytiques respectifs présentés en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Commission et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il est demandé dans sa résolution 2007/8 en date du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et avec le secrétariat de la Commission;

3. *Note* la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional facilitée par les commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international², notamment les mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers à chaque région en s'attachant spécifiquement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés dans le Sommet mondial, surtout pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

4. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les questions à améliorer et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer de contribuer à la base de données gérée par l'Union internationale des télécommunications sur la mise en œuvre des objectifs arrêtés au Sommet mondial, et invite les entités de l'ONU à mettre à jour les informations sur leurs initiatives qui sont enregistrées dans la base de données;

5. *Souligne* qu'il est urgent d'incorporer les recommandations définies dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

6. *Rappelle* la résolution 60/252 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2006, dans laquelle l'Assemblée l'a prié de superviser à l'échelon du système des Nations Unies la suite donnée aux textes issus des phases Genève et Tunis du Sommet mondial et lui demandait d'examiner, lors de sa session de fond de 2006, le mandat, l'ordre du jour et la composition de la Commission, y compris

d'envisager le renforcement de la Commission, compte tenu de sa conception multipartites prenantes;

7. *Note avec satisfaction* la tenue à Genève, du 13 au 17 mai 2013, du Sommet mondial concernant le Forum sur la société de l'information 2013, organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour coordonner la mise en œuvre des textes issus du Sommet et la facilitation de la mise en œuvre de ses grandes orientations;

8. *Invite* tous les pays à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays visés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

9. *Se félicite* des progrès soulignés dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial, en particulier du fait que grâce à la croissance rapide de la téléphonie mobile depuis 2005 plus de la moitié des habitants de la planète ont accès aux technologies de l'information et de la communication, conformément à un des objectifs fixés lors du Sommet mondial, progrès d'autant plus précieux qu'ils s'accompagnent du lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, des transactions par téléphonie mobile, de l'Administration, du cybergouvernement, du commerce électronique et des services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités au développement de la société de l'information;

10. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et les techniques, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne que les technologies, notamment celles de l'information et des communications, doivent être exploitées efficacement pour que soit réduite la fracture numérique;

11. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits, et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, et les problèmes touchant la propriété, la normalisation et les transferts, et engage à cet égard toutes les parties concernées à fournir des ressources financières suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, à leur transférer des technologies et à renforcer leurs capacités selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

12. *Constate* la croissance rapide des réseaux d'accès large bande, surtout dans les pays développés, et note avec préoccupation que, pour ce qui est de la disponibilité et du caractère abordable du large bande, ainsi que de la qualité des

accès et du taux d'utilisation, le fossé numérique se creuse entre les pays à haut revenu et les autres régions, les pays les moins avancés et l'Afrique dans son ensemble accusant un retard par rapport au reste du monde;

13. *Constate également* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles entraîne des changements significatifs dans les modèles commerciaux des opérateurs et qu'elle exige que l'on repense en profondeur l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies mises en œuvre par les gouvernements et les moyens d'utiliser les réseaux de communication pour atteindre des objectifs de développement;

14. *Constate en outre* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement, les technologies de l'information et des communications restent inaccessibles ou inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

15. *Constate* que le nombre d'utilisateurs de l'Internet augmente et que dans certains cas le fossé numérique change de nature et porte moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci et sur les informations et les savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer, et estime à cet égard qu'il faut fixer les priorités pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications, en adoptant des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

16. *Prend note* du rapport mondial intitulé « The State of Broadband 2013 : Universalizing Broadband », de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », et prend note avec intérêt des efforts que continue à fournir cette Commission en vue de mettre en place un environnement porteur pour la connectivité de la bande large, en particulier au moyen de plans nationaux de bande large et de partenariats public-privé pour veiller à ce que les objectifs de l'ordre du jour du développement aient un impact approprié et en rapport avec toute les parties prenantes;

17. *Note* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités des technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut continuer de s'efforcer à trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés, et attirer l'attention sur les retombées positives d'un meilleur développement des capacités au niveau des institutions, des organisations et des entités concernées par les technologies de l'information et des communications et les questions liées à la gouvernance d'Internet;

18. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et d'appui à long terme qui démultiplient les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local afin de fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

19. *Note* que des questions continuent à voir le jour, comme les applications de l'informatique à l'environnement, la contribution des technologies de l'information et des communications à l'alerte rapide, à l'atténuation des changements

climatiques, aux réseaux sociaux, à la virtualisation et à l'informatique en nuage, à l'Internet mobile et aux services axés sur la mobilité, à la sauvegarde de la confidentialité des données en ligne et à l'autonomisation et à la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace;

20. *Redit* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, qui servent au suivi et à l'évaluation de la fracture numérique entre les pays et au sein des sociétés et à éclairer les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe de normaliser et d'harmoniser des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour pour rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services en vue de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications;

Gouvernance d'Internet

21. *Réaffirme* que les textes issus du Sommet mondial relatifs à la gouvernance d'Internet, qui concernent, en l'occurrence, l'action à mener pour renforcer la coopération et la convocation du Forum sur la gouvernance d'Internet, doivent être mis en œuvre par le Secrétaire général au moyen de deux processus distincts, et considère que ceux-ci peuvent être complémentaires;

22. *Réaffirme également* les paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴;

Renforcement de la coopération

23. *Considère* qu'il faut intensifier la coopération à l'avenir pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale au niveau international qui se rapportent à Internet, mais non pas les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidences sur ces questions;

24. *Considère également* que le processus de renforcement de la coopération, qui doit être initié par le Secrétaire général, associant toutes les organisations concernées dès la fin du premier trimestre de 2006, fera intervenir toutes les parties prenantes dans leurs rôles respectifs, progressera aussi vite que possible dans le respect du droit et fera une place à l'innovation, que les organisations concernées devront s'engager sur la voie d'un renforcement de la coopération impliquant toutes les parties prenantes selon une démarche aussi rapide que possible et ouverte à l'innovation et qu'il sera demandé aux mêmes organisations concernées de fournir des rapports annuels d'activité;

25. *Rappelle* qu'aux termes de la résolution [67/195](#) du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a prié le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information en la matière énoncé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États Membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de

⁴ Voir [A/60/687](#).

recommander les mesures nécessaires pour l'exécution intégrale de ce mandat, et prié le groupe de travail de faire rapport à la Commission à sa dix-septième session en 2014, comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet mondial;

26. *Rappelle également* qu'aux termes de sa résolution 67/195, l'Assemblée générale a prié le Président de la Commission de veiller à ce que les gouvernements des pays appartenant aux cinq groupes régionaux de la Commission et toutes les autres parties prenantes, à savoir le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires, la communauté technique et les organisations intergouvernementales et internationales, aussi bien des pays développés que des pays en développement, soient représentés de manière équilibrée dans le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération;

27. *Note* que le Groupe de travail a tenu quatre réunions entre mai 2013 et mai 2014, à l'occasion desquelles il a examiné le mandat en matière de renforcement de la coopération en établissant un questionnaire et en recueillant et analysant les observations de tous les États Membres et autres parties prenantes dans le but d'élaborer des projets de recommandations, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/195;

28. *Prend note* du rapport du Président du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération⁵, et remercie le président ainsi que les membres du groupe et les autres parties prenantes qui ont apporté une contribution aux travaux de ce dernier;

29. *Note* qu'un consensus s'est dégagé sur certaines questions, mais que la persistance de grandes divergences de vues sur un certain nombre d'autres points n'a pas permis au Groupe de travail de recommander les mesures nécessaires pour l'exécution intégrale du mandat en matière de renforcement de la coopération énoncé dans l'Agenda de Tunis, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au Groupe de travail dans sa résolution 67/195;

30. *Prend note* des travaux entrepris par le Groupe de travail pour analyser les questions de politiques publiques internationales liées à l'Internet, recenser les mécanismes internationaux existants qui traitent de ces questions, déterminer le statut de ces mécanismes s'il y a lieu et voir s'ils examinent ces questions, et chercher à relever les lacunes en vue de préciser la nature des éventuelles recommandations à formuler;

31. *Recommande* que le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement poursuive ces travaux, afin que les résultats qui en découlent viennent nourrir les délibérations de la Commission à sa réunion intersessions et soient pris en compte dans l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial devant être présenté pour examen à la dix-huitième session de la Commission;

Forum sur la gouvernance d'Internet

32. *Reconnaît* l'importance que revêtent le Forum sur la gouvernance d'Internet et la mission qui lui a été confiée d'offrir un espace de dialogue multipartite sur diverses questions, comme il a été demandé au paragraphe 72 de

⁵ E/CN.16/2014/CRP.3

l'Agenda de Tunis, ainsi que de débats sur des questions de politiques publiques concernant des éléments clés de la gouvernance d'Internet;

33. *Reconnait également* que des initiatives nationales et régionales du Forum sur la gouvernance d'Internet ont vu le jour dans toutes les régions concernant des questions de gouvernance d'Internet importantes et prioritaires pour la région ou le pays organisateur;

34. *Rappelle* la résolution 67/195 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de présenter dans son rapport annuel, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, des renseignements sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport du groupe de travail concernant les améliorations du Forum sur la gouvernance d'Internet⁶, en particulier sur le renforcement de la participation des pays en développement;

35. *Note* que le huitième Forum sur la gouvernance d'Internet, consacré au thème « Établir des ponts – Améliorer la coopération multipartite pour la croissance et le développement durable » et accueilli par le Gouvernement indonésien, s'est tenu à Nusa Duadu à Bali (Indonésie) du 22 au 25 octobre 2013;

36. *Se félicite* de la tenue prévue à Istanbul du 2 au 5 septembre 2014, sous l'égide du Gouvernement turc, du neuvième Forum sur la gouvernance d'Internet, et note qu'il a été tenu compte, dans les préparatifs, de la recommandation issue du rapport du groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet;

37. *Se réjouit* de l'offre faite par le Brésil d'accueillir la dixième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet en 2015 et, sous réserve que l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Forum, de celle faite par le Mexique d'accueillir une réunion en 2016;

La voie vers l'avenir

38. *Prend note* du débat de fond sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu lors de la dix-septième session de la Commission du 12 au 16 mai 2014, et des travaux que mènent actuellement la Commission pour recueillir les contributions de l'ensemble des facilitateurs et parties prenantes et pour préparer son rapport décennal sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et la prie d'en rendre compte, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale quand elle procédera à un examen d'ensemble de l'application des textes issus du Sommet mondial en 2015;

39. *Note* la tenue prévue à Genève, du 10 au 13 juin 2014, d'une manifestation coordonnée par l'Union internationale des télécommunications intitulée « Consultation ouverte sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information », version élargie du Forum du Sommet mondial;

⁶ A/67/65-E/2012/48 et Corr.1.

40. Prend note de la tenue, à Paris du 25 au 27 février 2013, d'une réunion consacrée à l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information, intitulée « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », et coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que de la déclaration finale qui en est issue;

41. *Prend note également* de la tenue à Genève, du 14 au 16 mai 2013, du cinquième Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC de l'Union internationale des télécommunications consacré aux questions de politiques publiques relatives à l'Internet, ainsi que des avis qui en sont issus;

42. *Prend note en outre* de la tenue à San José, du 9 au 11 septembre 2013, du Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, organisé par l'Union internationale des télécommunications et accueillie par le Gouvernement du Costa Rica, ainsi que de la déclaration qui en est issue;

43. *Prie instamment* les entités des Nations Unies qui ne coopèrent pas encore activement à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les objectifs de développement qui ont été arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire⁷;

44. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, y compris l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

45. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité au développement de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure large bande abordable pour les pays en développement et l'utilisation de services large bande adaptés afin de créer une société de l'information solidaire, orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

46. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et de rendre compte périodiquement à ce sujet, l'objectif étant de créer des chances égales pour faciliter la croissance du secteur informatique dans les pays en développement;

47. *Engage* tous les pays à faire des efforts concrets pour respecter les obligations découlant du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁸;

⁷ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁸ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

48. *Appelle* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial, à examiner périodiquement et à faire évoluer les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, compte tenu des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et, par conséquent;

a) Note avec satisfaction les travaux réalisés par le Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement;

b) Note également la tenue à Mexico, du 4 au 6 décembre 2013, du onzième Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde;

c) Encourage les États membres à recueillir au niveau national des données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications afin de répondre de manière satisfaisante à des enquêtes comme celles relatives aux objectifs du Sommet mondial, de mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

d) Encourage les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à promouvoir des évaluations de l'impact des technologies de l'information et des communications sur la pauvreté et dans certains secteurs clefs afin d'identifier les connaissances et les compétences nécessaires pour renforcer cet impact;

e) Demande aux partenaires de développement internationaux de fournir un appui financier afin de faciliter encore le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les pays en développement;

49. *Invite* la communauté internationale à faire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour favoriser l'examen et l'évaluation des travaux de la Commission concernant le suivi du Sommet mondial tout en reconnaissant avec satisfaction le soutien financier apporté par les gouvernements finlandais et suisse à ce fonds;

50. *Rappelle* le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, aux termes duquel l'Assemblée générale a été priée de procéder, en 2015, à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et son paragraphe 106, aux termes duquel la mise en œuvre du Sommet et son suivi doivent faire partie intégrante du suivi intégré, par les Nations Unies, des grandes conférences des Nations Unies;

51. *Rappelle également* le paragraphe 11 de la résolution [67/195](#) de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a réaffirmé son rôle dans l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial qui doit avoir lieu à la fin de 2015, comme le reconnaît le paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis;

52. *Rappelle en outre* le paragraphe 22 de la résolution de l'Assemblée générale [68/198](#) du 20 décembre 2013, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'arrêter dès que possible les modalités de l'examen d'ensemble et invité son président à nommer deux cofacilitateurs chargés d'organiser à cet effet des consultations intergouvernementales ouvertes à tous;

53. *Recommande* qu'en conformité avec le Sommet mondial et sous réserve de la décision prise par l'Assemblée générale, un processus préparatoire approprié soit lancé, s'inspirant de l'expérience acquise lors des deux phases du Sommet mondial;

54. *Note* que sa résolution 2006/46 a chargé la Commission de l'aider dans le suivi à l'échelle du système, en particulier l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial;

55. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur le bilan des activités relatives au Sommet mondial, qui est un précieux instrument de suivi, après la conclusion de la phase de Tunis du Sommet mondial;

56. *Réaffirme* qu'il importe de partager les pratiques optimales au niveau mondial et, tout en saluant la qualité de la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui contribuent aux objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets aux prix annuels du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en prenant note du rapport sur les succès obtenus;

57. *Prie* la Commission de solliciter de nouvelles contributions des États Membres et de l'ensemble des facilitateurs et parties prenantes, d'organiser, à sa dix-huitième session en 2015, un débat de fond sur le rapport décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et de faire rapport, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale quand elle procédera à un examen global de la mise en œuvre de ces textes en 2015;

58. *Rappelle* le paragraphe 48 de sa résolution 2013/9, dans lequel il a demandé à la Commission de présenter, après sa dix-huitième session, à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, les résultats de son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, lorsqu'elle procédera à un examen d'ensemble de la mise en œuvre de ces textes, en 2015;

59. *Prie* le Secrétaire général de présenter chaque année à la Commission un rapport sur l'application des recommandations figurant dans la présente résolution ainsi que dans ses autres résolutions sur le bilan quantitatif et qualitatif de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

60. *Souligne* qu'il est important d'assurer l'avènement d'une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler le fossé numérique et le fossé en matière de large bande, en tenant compte des éléments tels que le genre et la culture, et des jeunes et autres groupes sous-représentés;

61. *Souligne également* l'importance des technologies de l'information et des communications pour le développement, et considère qu'il doit en être dûment tenu compte dans le Programme de développement pour l'après-2015.

Projet de résolution II Science, technologie et innovation au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Saluant le rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement, porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement,

Constatant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle capital et apportent une contribution cruciale pour ce qui est d'aider les pays à devenir et rester compétitifs dans l'économie mondiale, à faire face aux défis mondiaux et à parvenir à un développement durable,

Constatant également que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle décisif dans la promotion de la science, de la technique et de l'innovation au service du développement,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005¹, qui souligne le rôle déterminant de la science et de la technique, notamment les technologies de l'information et des communications, pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document,

Rappelant également que la CNUCED est le secrétariat de la Commission,

Rappelant que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 68/220 du 20 décembre 2013, sur la science, la technique et l'innovation au service du développement, engagé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à continuer d'entreprendre des analyses des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement et en transition à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies de développement nationales,

Rappelant la décision 2011/235 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 2011, portant prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission jusqu'en 2015,

Estimant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle fondamental dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement et soulignant que le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation doit être pris en compte dans tous les volets du programme de développement pour l'après-2015 pour la poursuite de la gestion des problèmes mondiaux,

Accueillant avec satisfaction les travaux de la Commission sur ses deux thèmes prioritaires actuels, à savoir la science, la technologie et l'innovation dans le programme de développement pour l'après-2015 et les technologies de l'information et des communications au service d'un développement social et économique partagé,

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. III.

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

Notant la nécessité d'adopter de nouvelles approches qui fassent des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation et le renforcement des capacités correspondantes des composantes essentielles des plans nationaux de développement, moyennant, entre autres, la collaboration entre les ministères sectoriels, les organismes chargés de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et divers organismes de réglementation,

Considérant l'intensification des efforts d'intégration régionale à travers le monde et la dimension régionale que prennent de ce fait les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation,

Notant les réalisations importantes accomplies dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de la contribution que ces technologies peuvent continuer d'apporter sur les plans du bien-être des populations, de la prospérité économique et de l'emploi,

Estimant que pour que les politiques en matière de technologie et d'innovation appliquées par les pays donnent des résultats, il faut que soient créées des conditions qui permettent aux institutions d'enseignement et de recherche, aux entreprises et à l'industrie d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique en incorporant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert des connaissances,

Fait les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la CNUCED, pour examen :

a) Les gouvernements sont invités, individuellement et collectivement, à tenir compte des conclusions de la Commission et à envisager de prendre les mesures suivantes :

i) Relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités liées à la science, la technologie et l'innovation et aux technologies de l'information et des communications dans les plans nationaux de développement;

ii) Promouvoir les capacités d'innovation locales aux fins d'un développement économique durable et partagé en rassemblant les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques, notamment grâce à la collaboration avec les programmes nationaux et entre ces programmes;

iii) Entreprendre des travaux de recherche systémiques sur les nouvelles tendances dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et sur leurs effets sur le développement, en particulier dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;

iv) Promouvoir les technologies de l'information et des communications en adoptant, au lieu d'une démarche axée sur les besoins, une démarche axée sur les capacités et fondée sur des systèmes d'apprentissage, d'innovation et de perfectionnement des compétences, et en mettant en place des conditions

favorables à l'investissement privé, à l'innovation et à la création d'entreprises;

v) Tirer parti des possibilités de coopération internationale en matière de technologies de l'information et des communications, et en particulier s'efforcer de recenser les pratiques optimales relatives à l'apprentissage en ligne, en particulier les cours en ligne ouverts à tous, à l'administration en ligne, à la science en ligne, à la santé en ligne, à la gestion des déchets électroniques et à la résilience face aux catastrophes dans le cadre des mécanismes de coopération existants ou nouveaux;

vi) S'attaquer aux disparités persistantes entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en général et dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier en encourageant le mentorat et en soutenant les efforts visant à attirer et retenir les femmes et les filles dans ces filières;

vii) Soutenir les politiques adoptées et les activités menées par les pays en développement dans les domaines de la science et de la technique dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en encourageant l'aide financière, l'assistance technique, le renforcement des capacités et les programmes ou cours de formation technique;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) Demeurer un porte-drapeau en matière de science, de technologie et d'innovation et donner des conseils de haut niveau au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les questions de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation qui intéressent leurs travaux;

ii) Aider à ce que le rôle important de la science, de la technologie, de l'innovation, de l'ingénierie et des technologies de l'information et des communications soit pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 en offrant un cadre pour l'analyse prospective et la planification stratégique, en prévoyant les tendances importantes en matière de science, de technologie et d'innovation qui touchent à la sécurité alimentaire, à la gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles, à l'urbanisation, à la production manufacturière de pointe et aux besoins connexes concernant l'éducation et la formation professionnelle, et en appelant l'attention sur les nouvelles technologies susceptibles de causer des perturbations et de compromettre la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;

iii) Sensibiliser les décideurs au processus d'innovation et recenser les possibilités grâce auxquelles les pays en développement pourraient en bénéficier, en s'intéressant spécialement aux nouvelles tendances en matière d'innovation qui pourraient offrir des possibilités nouvelles aux pays en développement;

iv) Étudier et examiner des mécanismes de financement novateurs qui offriraient de nouvelles sources de capitaux d'investissement pour des solutions fondées sur la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation, en particulier les technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelable à

petite échelle et hors réseaux de distribution, afin de répondre aux problèmes et aux besoins urgents en matière de développement durable, en collaborant avec d'autres organisations s'il y a lieu;

v) Offrir une tribune pour la mise en commun de pratiques optimales, de modèles d'innovation locale qui ont donné de bons résultats, d'études de cas et de données d'expérience concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'ingénierie à des fins d'innovation, en symbiose avec les technologies de l'information et des communications, aux fins d'un développement durable partagé;

vi) S'employer activement à faire mieux connaître la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter au programme de développement pour l'après-2015 en faisant des suggestions techniques aux mécanismes et organes compétents des Nations Unies et en diffusant les enseignements et les pratiques optimales touchant la science, la technologie et l'innovation auprès des États Membres et d'autres entités;

vii) Offrir une tribune de dialogue pour la mise en commun de pratiques optimales et de données d'expérience pour que puissent être recensés et recommandés des moyens et des mesures appropriées propres à promouvoir l'innovation, la recherche-développement, la création de connaissances et les transferts de technologie, ainsi que l'exploitation des technologies de l'information et des communications aux fins du renforcement des capacités d'enseignement, de recherche et de création d'entreprises dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie, au bénéfice des pays en développement, et, dans ce contexte, étudier les moyens d'élargir la coopération entre tous les pays, en accordant une attention particulière au règlement des problèmes de pollution aux fins de la protection de l'environnement et du partage des ressources disponibles;

viii) Souligner l'importance des travaux qu'elle mène en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des volets des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 faisant intervenir la science, la technologie, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, son président faisant rapport lors des réunions et aux fins des bilans du Conseil économique et social et sur ces questions, notamment ceux qui concernent les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015;

ix) Débattre de l'adoption d'une démarche systématique pour l'élaboration d'une stratégie relative à la science, à la technologie et à l'ingénierie pour l'innovation;

c) La CNUCED est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) S'employer activement à trouver des concours financiers pour l'expansion des examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation, ceux-ci devant être axés sur le rôle déterminant des technologies de l'information et des communications dans l'exploitation de la science, de la technologie et des innovations et dans le renforcement des capacités connexes, ainsi que pour la mise en œuvre des recommandations issues de ces examens, s'il y a lieu, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

ii) Prévoir des bilans périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation ont été réalisés et inviter ces pays à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis, les leçons retenues et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations.

B. Projet de décision présenté pour adoption par le Conseil

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa dix-huitième session*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-septième session¹;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-huitième session de la Commission comme indiqué ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Science et technique au service du développement

Thèmes prioritaires :

- a) Analyse prévisionnelle stratégique et programme de développement pour l'après-2015

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Développement numérique

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation des rapports sur les examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-neuvième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-neuvième session de la Commission.

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. VI et VII.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2014, Supplément No. 11 (E/2014/31).*

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 17/101

Documents dont la Commission de la science et de la technique au service du développement était saisie à sa dix-septième session

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note du rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 ([E/CN.16/2014/2](#)).

Chapitre II

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

4. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e, 5^e, 6^e et 9^e séances, les 12, 14 et 16 mai 2014. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international ([A/69/65-E/2014/12](#));

b) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions consacrée à la science, à la technologie et à l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, tenue à Washington du 2 au 4 décembre 2013 ([E/CN.16/2014/CRP.1](#));

c) Rapport du Président du groupe de travail chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information concernant le renforcement de la coopération conformément à l'Agenda de Tunis (Groupe de travail sur le renforcement de la coopération) ([E/CN.16/2014/CRP.3](#))

5. À la 1^{re} séance, le 12 mai, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport du Secrétaire général.

6. À sa 5^e séance, le 14 mai, la Commission a tenu un débat de fond sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en application du paragraphe 47 de la résolution 2013/9 du Conseil économique et social.

7. Des exposés ont été présentés par les personnes suivantes : David Souter, ICT Development Associates; Mark Raymond, Chargé de recherche sur la sécurité et la politique mondiale au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale; Jānis Kārklīņš, Présidente du Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet; Chengetai Masango, secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet; Mike Jensen, Spécialiste de l'accès à Internet à l'Association of Progressive Communications; Jimson Olufuye, Africa ICT Alliance, au nom de la Business Action to Support the Information Society de la Chambre de commerce internationale.

8. À la même séance, les participants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de la Suède, de l'Inde, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la République dominicaine, du Portugal, de la Lettonie, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Rwanda et de l'Autriche, et par l'observateur du Maroc.

9. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

10. À la 6^e séance, le 14 mai, des exposés ont été présentés par les personnes suivantes : Mohamed Khaled Khiari, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et cofacilitateur des consultations intergouvernementales à participation non limitée sur les modalités de l'examen

d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial que l'Assemblée générale doit mener en 2015; Vladimir Minkin, Président du groupe préparatoire multipartite de la réunion de haut niveau consacrée à l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information que l'Union internationale des télécommunications (UIT) accueillera en juin 2014; Indrajit Banerjee, Directeur de la Division des sociétés du savoir, Secteur de la communication et de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Nigel Hickson, Vice-Président, Stakeholder Engagement - Europe, Internet Corporation for Assigned Names and Numbers; Jose Palacin, Chef de la Section de l'élaboration des politiques relatives à l'innovation, Commission économique pour l'Europe; Haidar Fraihat, Directeur de la Division de l'information et des communications, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

11. À la même séance, les participants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de l'Autriche, du Brésil, de l'Iran (République islamique d'), de l'Inde, de la Suède, de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, de la Tunisie, de la Chine, de la Hongrie et de l'Allemagne.

12. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

13. À la 6^e séance, le 14 mai, Peter Major (Hongrie), s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail chargé par la Commission d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information concernant le renforcement de la coopération conformément à l'Agenda de Tunis et de faire des recommandations sur la manière de le mettre en œuvre intégralement (Groupe de travail sur le renforcement de la coopération), a fait une déclaration et participé à un dialogue interactif avec les représentants de l'Arabie saoudite, du Japon, de l'Iran (République islamique d'), de l'Inde, de la Hongrie, du Nigéria, du Mexique, des États-Unis d'Amérique, de Cuba, de la Fédération de Russie, de la Suède, du Rwanda et du Portugal, et les observateurs du Soudan, de l'Égypte, du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Algérie, du Canada et du Maroc.

14. À la même séance, le Secrétaire de la Commission et la représentante de la CNUCED ont répondu aux questions posées.

15. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Business Action to Support the Information Society de la Chambre de commerce internationale et Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

Table ronde ministérielle sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

16. À sa 1^{re} séance, le 12 mai, la Commission a consacré une table ronde à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, animée par son Président, Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique), à laquelle ont participé les personnes suivantes : Tawfik Jelassi, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des technologies de l'information et des communications (Tunisie); Selibe Mochoboroane, Ministre des communications, de la science et de la technique (Lesotho); Minendra Prasad Rijal, Ministre de l'information et des communications

(Népal); Omobola Johnson, Ministre des communications et Ministre de tutelle chargé de la science et de la technique (Nigéria); Louis Napoleon Casambre, Sous-Secrétaire au Département de la science et de la technique (Philippines); Christopher Ndlangamandla, Ministre de l'information, des communications et de la technique (Swaziland).

17. Les représentants du Rwanda et de Cuba ont aussi pris part au débat interactif.

18. À la 2^e séance, le 12 mai, des déclarations ont été faites par Olivia Muchena, Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technique (Zimbabwe) et par les représentants de l'Inde, de la Suède et de l'Arabie saoudite.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et de Cuba, qui ont exercé leur droit de réponse.

Décisions prises par la Commission

Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

20. À sa 9^e séance, le 16 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par son Président à l'issue de consultations et distribué en anglais seulement.

21. Le Secrétaire de la Commission a donné des éclaircissements sur les incidences budgétaires du projet de texte.

22. La Commission a adopté le projet de résolution et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

23. La Commission s'est entendue sur le libellé d'un paragraphe qui figurerait dans son rapport.

Chapitre III

La science et la technique au service du développement

Thèmes prioritaires

- a) **La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015**
 - i) **Bilan d'une décennie de contributions de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux objectifs du Millénaire pour le développement**
 - ii) **Perspectives d'avenir de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015**
- b) **Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable**

24. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour de sa 2^e à sa 4^e séance et à sa 9^e séance, les 12, 13 et 16 mai. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 (E/CN.16/2014/2).

b) Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et de la communication pour un développement économique et social équitable (E/CN.16/2014/3);

25. À la 3^e séance, le 13 mai, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport du Secrétaire général paru sous la cote E/CN.16/2014/2.

26. À la même séance, des déclarations ont été faites par Romain Murenzi, Directeur exécutif de l'Académie mondiale des sciences, et Shirley Malcom, Chef de la Direction de l'éducation et des ressources humaines à l'American Association for the Advancement of Science.

27. À la 4^e séance, le 13 mai, le Directeur de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et chef du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport du Secrétaire général paru sous la cote E/CN.16/2014/3.

Table ronde ministérielle sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015

28. À sa 2^e séance, le 12 mai, la Commission a consacré une table ronde ministérielle à la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, animée par son Président, Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique), à laquelle ont participé les personnes suivantes : Wu Hailong, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Vice-Ministre,

Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève; Gnissa Isaie Konate, Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation (Burkina Faso); Ligia Amada Melo de Cardona, Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie (République dominicaine); Phillip Paulwell, Ministre de la science, de la technique, de l'énergie et des mines (Jamaïque); Maria Candida Pereira Teixeira, Ministre de la science et de la technique (Angola); Omobola Johnson, Ministre des télécommunications et Ministre de tutelle chargé de la science et de la technique (Nigéria); Hilal Ali Al-Hinai, Secrétaire général du Conseil de la recherche (Oman); Patali Champika Ranawaka, Ministre de la technologie et de la recherche (Sri Lanka); Sumaya Abu-Kashawa, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Soudan); Pichet Durongkaverroj, Secrétaire général, Bureau national des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (Thaïlande); William Colglazier, Conseiller scientifique et technique du Secrétaire d'État des États-Unis; Olivia Muchena, Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technique (Zimbabwe); Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (Congo); Mario G. Montejo, Secrétaire au Département de la science et de la technique (Philippines); Alexander Mora, Ministre du commerce extérieur (Costa Rica).

29. Les représentants du Rwanda et de l'Arabie saoudite ont aussi pris part au débat interactif.

Réunion-débat sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015

30. À sa 3^e séance, le 13 mai, la Commission a tenu une réunion-débat sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015, animée par Romain Murenzi, Directeur exécutif de l'Académie mondiale des sciences.

31. Des exposés ont été présentés par les personnes suivantes : Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et coprésident du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable; Mathew Burrows, Directeur de l'initiative Strategic Foresight au Atlantic Council; Aderemi Kuku, Président de l'Académie africaine des sciences; Christiane Diehl, Chef adjointe du Département des relations internationales à Leopoldina et Directrice exécutive du secrétariat du Conseil consultatif des académies européennes des sciences; Alfred Watkins, Président du Global Solutions Summit.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de Cuba, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Rwanda, de l'Autriche, du Libéria et du Nigéria, et par les observateurs du Sénégal, du Maroc et du Zimbabwe.

33. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

34. Les participants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées durant le débat.

Réunion-débat sur les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable

35. À sa 4^e séance, le 13 mai, la Commission a tenu une réunion débat sur les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable, animée par Lee Schwartz, Directeur du Bureau du géographe et des affaires mondiales au Département d'État des États-Unis.

36. Des exposés ont été présentés par les personnes suivantes : Alexander Mora, Ministre du commerce extérieur (Costa Rica); Darrell Owen, Consultant principal dans l'informatique et les communications à la United States Agency for International Development; Sonia Jorge, Directrice exécutive de l'Alliance pour un Internet à la portée de tous; Jimson Olufuye, Africa ICT Alliance; le Président de la Commission, au nom de Bernard Amadei, Professeur de génie civil à l'Université du Colorado (Boulder) et fondateur d'Ingénieurs sans frontières (États-Unis); l'animateur, au nom de Calestous Juma, professeur de pratique du développement international et directeur du projet sur la science, la technologie et la mondialisation à la Harvard Kennedy School.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, de l'Inde et du Cameroun, et par l'observateur du Maroc.

38. Une déclaration a été faite par le représentant de l'UIT.

39. Les participants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées durant le débat.

40. À la même séance, le chef du Service de la coordination des politiques du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait un exposé sur l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants de Cuba, de l'Inde et de l'Autriche, et par l'observateur du Maroc.

Décisions prises par la Commission

Science, technologie et innovation au service du développement

41. À sa 9^e séance, le 16 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement », déposé par son Président à l'issue de consultations et distribué en anglais seulement.

42. Une déclaration a été faite par le facilitateur des négociations relatives au projet de texte, William Colglazier (États-Unis d'Amérique).

43. Le Secrétaire de la Commission a donné des éclaircissements sur les incidences budgétaires du projet de texte.

44. La Commission a adopté le projet de résolution et recommandé au Conseil économique et Social de l'adopter (voir chap., I, sect. A, projet de résolution II).

Projet de décision proposé par le Président

45. À la 9^e séance, le 16 mai, sur la proposition de son Président, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015 ([E/CN.16/2014/2](#)).

Chapitre IV

Présentation des rapports sur l'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation

46. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 15 mai.

Présentation du rapport sur l'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation d'Oman

47. Un exposé a été présenté par le représentant du secrétariat de la CNUCED.

48. Un exposé a été présenté par Hilal Ali Al-Hinai, Secrétaire général du Conseil de recherche d'Oman.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Lesotho, de la République dominicaine, d'El Salvador, du Pérou, des États-Unis d'Amérique et du Rwanda, et par les observateurs de la Malaisie, de Singapour et de l'Angola.

50. Le Secrétaire général du Conseil de recherche d'Oman et le représentant du secrétariat de la CNUCED ont répondu aux observations formulées et aux questions posées durant le débat.

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission

51. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 16 mai.

52. La Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa dix-huitième session :

Président :

Omobola Johnson (Nigéria)

Vice-Présidents :

Majed Almazyed (Arabie saoudite)

Peter Major (Hongrie)

Victoria Romero (Mexique)

Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)

53. La Commission a reporté l'élection du rapporteur à sa dix-huitième session.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission

54. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 16 mai. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-septième session.

55. La représentante du secrétariat de la CNUCED a répondu à la question posée par l'observateur de l'Union européenne.

56. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa dix-huitième session et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session

57. À sa 9^e séance, le 16 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa dix-septième session ([E/CN.16/2014/L.1](#)).

58. Le rapporteur, Majed Almazyed (Arabie saoudite), a présenté le projet de rapport.

59. La Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dix-septième session et chargé le rapporteur d'en achever l'établissement.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

60. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa dix-septième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 12 au 16 mai 2014. La Commission a tenu neuf séances (1^{re} à 9e).

61. La session a été ouverte par le Président, Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique), qui a également fait une déclaration.

62. À la 1^{re} séance, le 12 mai, le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

63. À la même séance, les intervenants suivants se sont exprimés devant la Commission : Hamadoun Touré, Secrétaire général l'UIT, Rolf-Dieter Heuer, Directeur général de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, Getachew Engida, Directeur général adjoint de l'UNESCO, et Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015 (par message vidéo).

B. Participation

64. Des représentants de 42 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres, des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile et du monde de l'entreprise y ont aussi participé. La liste des participants est publiée sous la cote [E/CN.16/2014/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

65. À la 7^e séance de sa seizième session, le 7 juin 2013, la Commission avait élu par acclamation les membres du Bureau de sa dix-septième session ci-après :

Président :

Andrew Reynolds (États-Unis)

Vice-Présidents :

Majed Almazyed (Arabie saoudite)

Jean-Pierre Biyiti bi Essam (Cameroun)

Peter Major (Hongrie)

Alexander Mora (Costa Rica)

66. À la 4^e séance de sa dix-septième session, le 13 mai 2014, la Commission a désigné Majed Almazyed (Arabie saoudite) rapporteur de la session.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

67. À sa 1^{re} séance, le 12 mai 2014, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire paru sous la cote [E/CN.16/2014/1](#), tel que modifié oralement, et approuvé l'organisation de ses travaux, qui figurait dans un document de travail distribué en anglais seulement. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
3. La science et la technique au service du développement
Thèmes prioritaires :
 - a) La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015
 - i) Bilan d'une décennie de contributions de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux objectifs du Millénaire pour le développement
 - ii) Perspectives d'avenir de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015
 - b) Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable
4. Présentation des rapports sur l'examen des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session.

68. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'organisation des travaux figurant dans un document de travail distribué en anglais seulement.

E. Documentation

69. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-septième session figure à l'annexe du présent rapport.

Annexe**Liste des documents dont la Commission était saisie
à sa dix-septième session**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2014/1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/69/65-E/2014/12	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2014/2 et Corr.1	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015
E/CN.16/2014/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et de la communication pour un développement économique et social équitable
E/CN.16/2014/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session
E/CN.16/2014/CRP.1	2	Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions de la Commission tenue à Washington du 2 au 4 décembre 2013
E/CN.16/2014/CRP.2		Compte rendu du secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet sur l'application des recommandations du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum
E/CN.16/2014/CRP.3		Groupe de travail de la Commission chargé d'examiner le mandat du Sommet mondial sur la société de l'information concernant le renforcement de la coopération, conformément à l'Agenda de Tunis (Groupe de travail sur le renforcement de la coopération)
E/CN.16/2014/INF/1		Liste des participants

